Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260122-DE2026001-DE

CCAS DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S N°2026-001

DATE DE CONVOCATION
08 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six
Le Vingt janvier à dix-sept heures

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :10
Présent : 7
Votants : 8

Le C.C.A.S légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la vice-présidence de Mme Myriam LOQUET-LEGALL

Mme Anne CLOAREC qui donne pouvoir à Mme Myriam LOQUET LE GALL

Absents : M. Daniel BRETON, Mme Michèle BESCOND

1. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Madame la Vice-Présidente informe le CFU du CCAS que le compte financier unique ici présenté regroupe en un seul document, le compte de gestion qui constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur et le compte administratif du CCAS. La mise en œuvre du CFU est généralisée à compter de cette année.

Madame la Vice-Présidente donne lecture du compte financier unique 2025 du C.C.A.S :

1°) Section de fonctionnement
Les dépenses apparaissent pour un montant de 27 215.71 €
Les recettes apparaissent pour un montant de 33 866.88 €
D'où un excédent de clôture de 6 651.17 €

Madame la Vice-Présidente invite les membres du Conseil d'Administration à approuver les comptes présentés.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **Approuve le Compte Financier Unique 2025 du C.C.A.S.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les Jour, mois et an que ci-dessus.
Pour copie conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,
Myriam LOQUET-LEGALL

MAIRIE de PORSPODER
29840